

SOMMAIRE

- * Dégâts de corbeaux et blaireaux ;
- * Les Eleveurs Belfortains ;
- * Commercialisation des jeunes bovins ;
- * Salon de l'Agriculture et SIMA ;
- * Formation Méthanisation ;
- * Maison Départementale de l'Environnement ;
- * Bulletin épandage ;
- * Reliquats SH ;
- * Communiqué DDT ;
- * Bilan climato 2016



DÉGATS DE CORBEAUX ET BLAIREAUX NOUS ATTENDONS VOS RETOURS D'ENQUÊTES

Les corvidés et notamment les corneilles et les corbeaux freux ne peuvent être classés nuisibles que si deux critères sont reconnus :

- prouver que les oiseaux sont présents de façon significative sur l'ensemble des zones où l'on souhaite le classer nuisible. Pour ce critère, la Fédération De Chasse possède suffisamment de données sur l'ensemble du Territoire de Belfort ;
- prouver qu'il y a des dégâts dus à ces oiseaux sur une grande partie du département. Vous seuls, exploitants, qui subissez la grande partie des dégâts pouvez nous les déclarer.



Il est donc très important de nous retourner vos enquêtes, même pour des dégâts de faible importance, pour que l'ensemble du département soit couvert.

Le risque étant que le classement de ces espèces en tant que nuisibles ne soit pas maintenu, ce qui impliquerait que plus aucun tir ne pourrait être effectué entre mars et juillet, et plus aucun piégeage ne pourrait être réalisé durant l'année.

Pour tout renseignement complémentaire :
Lysiane MOINAT 03 84 46 61 50
ou Maïté MICOSI 03 84 22 45 45



LES ELEVEURS BELFORTAINS CONCOURS DE L'AXONE

Le concours de l'Axone se déroulera les 1 et 2 avril prochains à Montbéliard. Le tri des animaux se fera la semaine 8 (du 20 au 25 février). Si vous souhaitez inscrire des vaches, vous pouvez prendre contact avec Jean Michel TALON, ou avec un autre membre de l'association.

Pour information, **l'Assemblée Générale des Eleveurs Belfortains se tiendra le mardi 28 mars à 20h30 à Grandvillars.**



COMMERCIALISATION DES JEUNES BOVINS

AIDE FORFAITAIRE

Le Ministère met en place une **aide forfaitaire de 150 euros pour la commercialisation des jeunes bovins mâles**, de race à viande ou mixte, âgés de 13 à 24 mois et d'un poids inférieur à 360 kg, commercialisés en janvier et février 2017.

« L'objectif de cette mesure est de limiter les quantités de viande sur le marché afin d'amorcer une remontée des cours ».

L'éligibilité de cette aide est ouverte du 1er janvier au 28 février 2017 et les demandes d'aides pourront être déposées du 1er au 31 mars 2017.

Pour être éligible à l'aide, il faut avoir détenu les animaux éligibles pendant au moins 60 jours.

Les animaux éligibles sont des jeunes bovins mâles :

- * issus de race allaitante ou croisés (définis comme animaux ayant l'un des deux parents issu d'une race à viande) ;
- * élevés en France métropolitaine ;
- * âgés de 13 à 24 mois à la date de l'abattage si l'animal est abattu en France métropolitaine ou à la date de l'émission du certificat sanitaire si l'animal est exporté ;
- * dont le poids est inférieur à 360 kg de poids de carcasse pour les animaux abattus en France métropolitaine (poids de la carcasse constaté à chaud diminué de 2 %) ou dont le poids est inférieur à 680 kg de poids vif (poids payé à l'éleveur éligible lors de la sortie de l'animal de l'exploitation) pour les animaux exportés destinés à l'abattage (les animaux exportés destinés à l'engraissement ne sont pas éligibles).



La procédure de dématérialisation des demandes ainsi que le formulaire de demande électronique seront mis en ligne au plus tard le 28 février 2017 sur le site de FranceAgriMer.



ALON DE L'AGRICULTURE et SIMA

Le salon se tiendra cette année du 25 février au 5 mars à Paris Expo Porte de Versailles.

Cette année se tiendra également le SIMA, Mondial des fournisseurs de l'Agriculture et de l'Élevage, du 26 février au 2 mars, Paris Nord Villepinte.



Les JA 90 organisent un voyage au SIMA à Paris

le jeudi 2 mars 2017 en bus.

Départ de la maison du peuple à 1h30 prix par personne 50€ (transport uniquement)

Inscription auprès des JA 90 au 07-86-27-63-81 avant le 22 février

SIMA
MONDIAL DES FOURNISSEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

26 FÉV. > 02 MARS 2017

Paris Nord Villepinte - France

www.simaonline.com



FORMATION : « METHANISATION A LA FERME » ***Quels critères et conditions pour réussir votre installation***

Une formation est prévue les **16 et 17 mars à Vesoul**
Avec visite du Gaec COURTOY a Ehuns (à proximité de Luxeuil les Bains)

Objectifs

- **Comprendre le principe de méthanisation et ses différents process ;**
- **Connaître les différentes voies de valorisation du biogaz ;**
- **Identifier la procédure d'installation d'un méthaniseur au sein d'un élevage (intérêts et difficultés) ;**
- **Connaître les potentialités de valorisation du digestat dans le processus de méthanisation.**

Programme

- ***Principe de méthanisation, ses différents process et les différentes voies de valorisation du biogaz***
 - * Opportunités de production de biogaz : état des lieux des unités de méthanisation existantes ;
 - * Fonctionnement d'un méthaniseur : étapes de la méthanisation, installations (silo de stockage, digesteur, fosse, ...), flux de matière au sein de l'installation, process en voie liquide ou en infiniment mélangé, en voie solide et autres alternatives (digesteur piston, en voie sèche discontinue, ...) ;
 - * Matières premières pour alimenter une installation. Estimation du potentiel ;
 - * Méthanogène - Modalités de stockage et d'épuration du biogaz, valorisation.
- ***Intérêts, difficultés et procédure d'installation d'un méthaniseur au sein d'un élevage***
 - * Visite d'une exploitation avec méthaniseur : présentation de l'exploitation, de ses stratégies et de la réflexion liée au projet de méthanisation — Performances énergétiques du méthaniseur et répercussions économiques pour l'exploitation.
- ***Valeur agronomique du digestat, maîtrise de sa valorisation***
- ***Modalités d'amendement comme fertilisant***
 - * Propriétés du digestat : désodorisation, réduction germes pathogènes, potentiel de germination des graines adventices, valeurs amendantes & fertilisantes ;
 - * Modalité de séparation des phases, épuration et autres post-traitements ;
 - * Impacts économiques sur l'exploitation - Réglementation épandage digestat.
- ***Réglementation, étapes projet méthanisation à la ferme et potentialités***
 - * Autorisation ICPE, déclaration, enregistrement, modalités d'épandage - Etapes : évaluation des gisements, débouchés, calendrier de travail- Approche globale : traitements juridique, fiscal et social, analyse économique et financière, ...

Méthodes pédagogiques : Apports techniques et réglementaires des intervenants. Etude d'un cas concret : Visite d'exploitation avec méthaniseur permettant un retour d'expérience, des échanges interactifs et recommandations dans la mise en route.

Pour toutes inscriptions ou renseignements complémentaires :
Isabelle FORGUE :
iforgue@agridoubs.com
ou 03 81 65 52 24

DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE DE BELFORT SUR LA TOILE

Pendant 3 ans (2014-2015-2016), le thème de l'exposition de la maison départementale de l'environnement était « **Manger local ?** ». Ce fut pour des dizaines de milliers de visiteurs l'occasion de participer à des ateliers, des conférences, des rencontres.

Ce fut surtout l'occasion de découvrir l'exposition « Portraits d'agriculteurs ». Les photos et vidéos ont été réalisées par le photographe Benoît Facchi.



Les portraits sont ceux de : Sandrine Gouat, Daniel Sabourin et Pierrick Bitard, Michel Felsinger, Ludivine Sibre, Carole Jullerot, Philippe Courtot, Michel Schnoebelen, André Dupré, Jean-Luc Würgler, Bruno Crave, Jean-Michel Talon et Julien Damman. Tous ces portraits sont autant d'aspects de l'agriculture de nos territoires aujourd'hui. Pour beaucoup des visiteurs ce fut l'occasion de découvrir ou redécouvrir le monde agricole avec ses hommes et ses femmes qui y travaillent au quotidien.

Pour prolonger ce regard neuf sur le monde agricole et partager ces rencontres et ces témoignages avec le plus grand nombre, la MDE a eu l'idée de créer un web documentaire en ligne « **Agriculteurs face à la ville** ». L'internaute peut ainsi construire lui-même son cheminement à travers les vidéos, les petits quiz, les témoignages. Chaque vidéo est également complétée par l'avis de deux experts. Il s'agit d'Eric DOIDY (sociologue et chercheur à l'INRA) et de Gilles FUMEY, géographe et chercheurs au CNRS.

Le Conseil départemental invite tous les exploitants agricoles, à venir découvrir ce web documentaire. Ce sera l'occasion pour vous de débattre entre vous ainsi qu'avec le sociologue Eric DOIDY qui sera présent parmi nous. Grace à ce Web documentaire c'est une véritable question de société qui est levée. A savoir, dans notre monde de plus en plus urbanisé et consumériste, quelle place laisse-t-on à ceux qui nous nourrissent ?

Cette rencontre aura lieu le lundi 13 mars 2017 à partir de 14 heures à l'Hôtel du Département, place de la Révolution Française à Belfort.

Ce web documentaire est disponible en ligne sur le site de la MDE (www.territoiredebelfor.fr/mde) et en accès direct à l'adresse suivante (www.agriculteursfacealaville.com).

Nous remercions vivement tous les agriculteurs et toutes les agricultrices qui ont participé à ces portraits !

Le bulletin technique épandage, réalisé par le CIA 25-90, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la DDT 25 et le Département du Doubs, est diffusé aux agriculteurs du massif jurassien du Doubs.

Le bulletin n°27, édité en décembre 2016 traite des sujets suivants :

- La gestion des effluents d'élevage en hiver : effluents liquides et solides ;
- Le stockage des fumiers au champ ;
- Le compostage du fumier ;
- Le stockage des effluents liquides : échéances et programme de mise aux normes 2015-2020.

Vous pouvez retrouver ce bulletin complet sur le site internet de la CIA 25-90, dans la rubrique "nos publications".

LA GESTION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE EN HIVER !

Au cours de l'hiver, avec l'arrêt de la croissance des plantes et sous l'effet des pluies abondantes, les risques de pertes en éléments minéraux solubles sont maximum, entraînant pollution et perte économique. Les effluents liquides, contenant des nitrates très solubles, sont donc à conserver dans les fosses jusqu'au redémarrage de la végétation en sortie d'hiver (seuil des 200 °C jour pour les prairies).

Les fumiers ou composts peuvent être stockés à la ferme, être mis en dépôt au champ ou épandus au cours de l'hiver (y compris sur sol gelé mais pas sur la neige). L'azote qu'ils contiennent est sous forme organique qui sera minéralisé par les micro-organismes du sol lorsque les températures seront plus élevées.

STOCKAGE AU CHAMP OU SUR LA FUMIÈRE ...

Le stockage du fumier au champ est possible sous certaines conditions prévues par la réglementation :

- ➔ Le fumier doit être compact, avec deux mois de stockage sous les animaux ou sur une fumière ;
- ➔ Le fumier doit tenir naturellement en tas sans produire d'écoulement latéral de jus ;
- ➔ Le volume du tas doit être adapté à la fertilisation raisonnée de la parcelle où il se trouve ;
- ➔ La durée du dépôt ne doit pas dépasser 10 mois et il faut changer d'emplacement chaque année (délai minimum de 3 ans avant de faire un dépôt au même endroit).

Quelle parcelle choisir ?

Préférez les parcelles planes et avec des sols profonds. Les besoins y sont plus importants (prairies fauchées) et le fumier y sera mieux valorisé.

Évitez les sols très superficiels, la proximité des dolines (35 mètres), les sols humides et les parcelles en pente ou en zone inondable. Attention, il est interdit de faire un dépôt sur une parcelle non épandable.

| Localisation du dépôt de fumier au champ | Distance à respecter |
|--|--|
| Habitations, stades, campings (sauf à la ferme) | 100 m |
| Lieux de baignade | 200 m |
| Cours d'eau, points d'eau, dolines | 35 m |
| Points de prélèvement en eau potable (voir arrêté préfectoral en mairie) | Interdit dans le périmètre rapproché 35 m au delà |
| Routes nationales, départementales, communales | 10 m |

EPANDAGE DU FUMIER EN AUTOMNE OU AU PRINTEMPS ?

L'essai « Artémis effluent » mené à Saône entre 2013 et 2015 a montré que les apports d'automne (entre mi-octobre et mi-novembre) sont légèrement mieux valorisés, sur prairies, que les apports de printemps (mi-mars) avec une production de 4,3 T MS/ha contre 3,8 T MS/ha en première coupe.

La Chambre d'Agriculture se tient à votre disposition pour tout conseil complémentaire sur la gestion de vos effluents : réalisation d'analyses, conseil d'épandage, conseil en fertilisation....
Contact : Didier TOURENNE
dtourenne@agridoubs.com
03 81 65 52 93

RELIQUATS D'AZOTE SORTI HIVER



La campagne, catastrophique, 2016 n'a pas permis aux cultures d'exprimer tout leur potentiel.

Avec un automne et un hiver très déficitaires en pluviométrie, il reste probablement des reliquats d'azotes en sortie d'hiver dans les sols.

Dans ce contexte, les reliquats azotés risquent d'être très variables d'une parcelle à l'autre. Il est donc plus que jamais primordiale de les mesurer afin d'adapter les plans de fumure des cultures en conséquence. Pour obtenir des résultats de qualité, les prélèvements de terre doivent être soignés.

Prélèvement

Les échantillons doivent être prélevés en sortie d'hiver, avant la reprise de minéralisation de l'humus afin d'estimer les stocks d'azote minéral disponibles en début de cycle.

Il faut faire suffisamment de prélèvements (entre 12 et 15 par parcelle) à cause des variations des reliquats dans un champ. Les prélèvements se font :

- * En diagonale ou en croix dans la parcelle (pour des sols hétérogènes) ;
- * Dans un cercle d'environ 10m de rayon choisi dans une zone représentative (pour les sols homogènes).

Conservation des échantillons

Les échantillons doivent être maintenus au froid (4°C) ou congelés avant d'être amenés au laboratoire.

La campagne d'analyse commence, n'hésitez pas à contacter
Frank SCHNOEBELEN au 03 84 46 61 50
Ou Didier TOURENNE au 03 81 65 52 93

APPEL À PROJET

POUR LA « MISE EN VALEUR DES ESPACES PASTORAUX » (AVEC COFINANCEMENT FEADER)

Objectifs de ce dispositif :

- Contribuer à la **préservation et la remise en état des sites pastoraux**, à la continuité écologique, au maintien et à la **restauration des espaces**, favorisant la capacité adaptative des espèces et des écosystèmes ;
- Faciliter le travail quotidien et participer à l'attractivité de la conduite extensive des troupeaux en altitude.

Bénéficiaires :

Les **associations foncières pastorales, les groupements pastoraux, les autres associations gestionnaires d'espaces pastoraux**, d'alpages ou d'estives, les fédérations ou groupements des organismes précités, les groupements d'intérêt économique et environnemental, **les agriculteurs, les propriétaires d'estives, les collectivités et leurs groupements** et les établissements publics.

Investissements éligibles :

Remise en état ou construction de loges ou **chalets à vocation pastorale, chemin d'accès au chalet à vocation pastorale, travaux pour faciliter l'abreuvement des animaux** (accès à la ressource en eau, sa protection, sa distribution), **parcs de contention et de tri des animaux**, passages canadiens, **travaux de débroussaillage de réouverture, création de clôtures fixes autour des îlots de l'espace pastoral**, opération unique de nivellement du sol (permettant l'entretien mécanique de la végétation le long des clôtures) et les frais généraux (diagnostic pastoraux, plan de gestion intégré, maîtrise d'œuvre)

Les investissements devront être situés sur les communes appartenant aux périmètres franc-comtois du Massif du Jura (canton de Beaucourt et commune de Courcelles) ou du Massif des Vosges (cantons de la zone de montagne et commune d'Eloie).

Attention, les parcelles engagées dans des contrats « Mesures Agro Environnementales et Climatiques » (MAEC) ne peuvent bénéficier d'aide pour des investissements pris en compte dans ces mesures (ouvert_01, ouvert_02, milieu_01 et linéa_07). Se rapprocher de l'animateur des MAEC (Chambre d'agriculture Isaline EUGENE ou Conseil Départemental Cécile GUILLEAUMIN) pour savoir si vous êtes concernés.

Dates de l'appel à projet :

du 16 janvier 2017 au 18 avril 2017

Les dossiers de demande d'aide devront être **envoyés ou déposés au plus tard le 18 avril 2017 à la DDT** en 3 exemplaires papier (dont 1 original) ainsi qu'une copie numérique. Ils devront comporter, pour être recevables, le formulaire de demande d'aide, les devis des fournisseurs, les pièces justificatives exigées et notamment le plan de gestion intégré ou le diagnostic pastoral permettant de justifier les investissements projetés.

Rappel :

Le début des opérations ne peut être antérieur à la date de l'attestation de dépôt établie par la DDT.

Taux d'aide et plafonnements :

Les dossiers dont le montant de dépenses éligibles est inférieur à 7 500 € ou supérieur à 2 000 000 € ne sont pas éligibles.

Le taux d'aide est de 40% des dépenses éligibles plafonnées.

Plafonnement de l'assiette d'investissement éligibles liés aux loges et chalets :

- * Toiture : 50 000 € (par loge/chalet)
- * Façades, ouvertures : 37 500 € (par loge/chalet)
- * Chemin d'accès à un chalet /loge : 25 000 € (par loge/chalet)

Plafonnement de l'assiette d'investissements éligibles à 250 000 € pour l'ensemble des travaux suivants :

- * Travaux pour faciliter l'abreuvement des animaux, l'accès à la ressource en eau, sa protection et sa distribution y compris les équipements de collecte d'eau venant d'une toiture de chalet/loge ;
- * Parcs de contention et de tri des animaux à usage collectif ou privé ;
- * Passages canadiens ;
- * Travaux de débroussaillage de réouverture ;
- * Création de clôture fixes autour du périmètre des îlots de l'espace pastoral ;
- * Opération unique de nivellement du sol pour que l'entretien de la végétation le long des clôtures puisse être mécanisé par la suite.

Ces plafonds s'appliquent pour un chalet/loge ou pour un espace pastoral et pour toute la période de programmation 2014-2020.

Le formulaire et la notice d'information sont téléchargeables sur le site www.europe-en-franche-comte.eu

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter
Martine Prévot à la DDT (03 84 58 86 82) ou
Nicolas LECATRE à la Chambre Interdépartementale d'Agriculture (03 81 65 52 71)**

BILAN CLIMATO 2016 DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

Dans le Territoire de Belfort, on enregistre en année normale entre 1 000 et 1 100 mm de pluie par an.

La température moyenne pour une année de référence s'élève à environ 10,1°C avec des écarts de températures moyennes mensuelles évoluant de 1,2°C à 19,2°C.



Bilan Pluviométrie

Sur l'année **2016**, le bilan pluviométrique est **très légèrement déficitaire** avec en moyenne **30 mm** de pluie en moins par rapport à une année de référence.

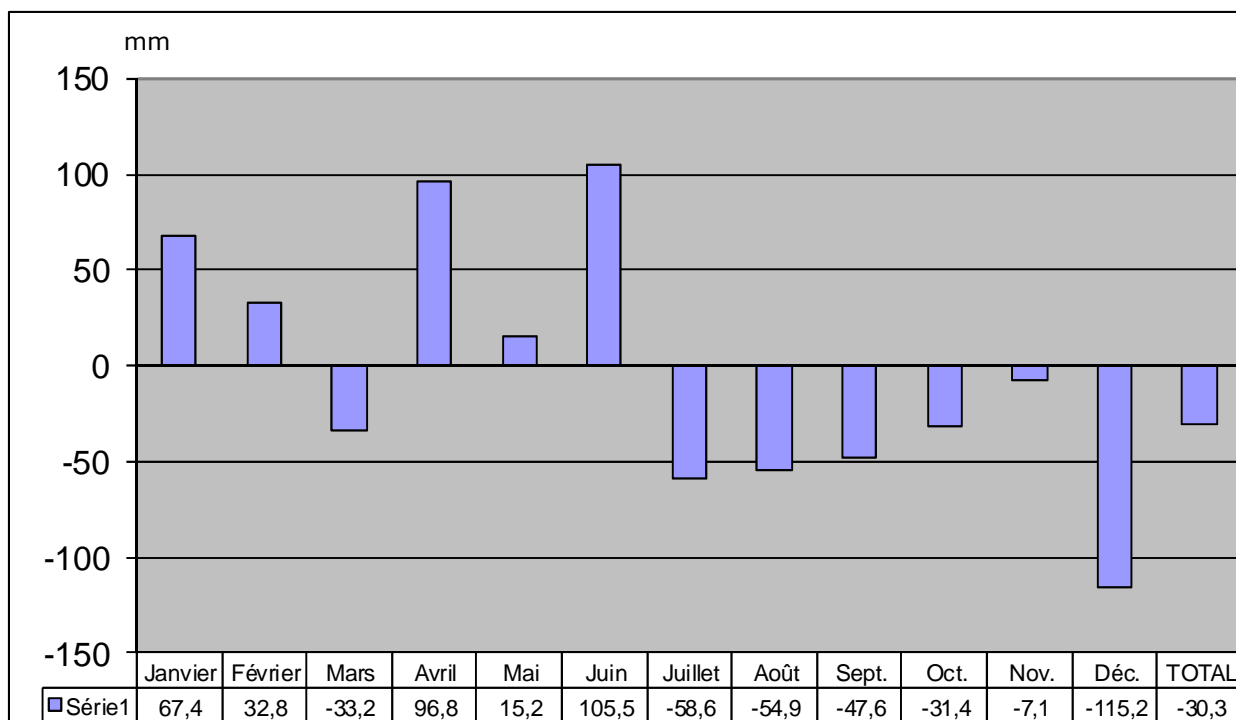
Le premier semestre a reçu beaucoup d'eau, en particulier les mois de janvier, avril et juin, ainsi que février et mai dans une moindre mesure. Au cours des six premiers mois de l'année, le Territoire de Belfort a reçu 820 mm de pluie ! De juillet à décembre en revanche, seuls 276 mm de pluie ont été relevés. La moyenne annuelle est presque identique aux normales avec 1095 mm pour une normale s'élevant à 1125 mm.

Dans le détail, les mois de juin, avril, janvier et février sont très nettement excédentaires (*respectivement 106, 97, 67 et 33mm de pluie en plus*).

Décembre, juillet, août et septembre sont eux, très nettement déficitaires (*respectivement 115, 59, 55 et 48 mm de pluie en moins en moyenne*). Les mois de mars, octobre et novembre sont également des mois où la pluviométrie est déficitaire (*entre 7 à 33 mm de pluie en moins en moyenne par mois*).

| | Pluviométrie 2016 | Pluviométrie | |
|--------------|-------------------|--------------|----------------|
| | Total | 2015 | Stat 1981-2010 |
| Janv | 165,0 | 108,6 | 97,6 |
| Fév | 119,4 | 40 | 86,6 |
| Mars | 55,5 | 68,1 | 88,7 |
| Avril | 171,6 | 85,3 | 74,8 |
| Mai | 116,1 | 100,6 | 100,9 |
| Juin | 191,2 | 61,8 | 85,7 |
| Juil | 22,8 | 25 | 81,4 |
| Août | 33,2 | 77,6 | 88,1 |
| Sept | 48,4 | 98,9 | 96 |
| Oct | 74,6 | 33 | 106 |
| Nov | 92,3 | 84,7 | 99,4 |
| Déc | 4,8 | 11,6 | 120 |
| Total | 1094,9 | 795,2 | 1125,2 |

Bilan pluviométrique 2016 (moyennes mensuelles) par année de référence en mm



Bilan Température

Alors que 2015 était une année plutôt chaude, les températures de l'année 2016 sont très proches de la moyenne avec environ 10,5°C contre 10,1°C pour la normale. Les températures moyennes mensuelles de l'année 2016 sont supérieures aux valeurs de références pour environ la moitié des mois de l'année, janvier février et de juin à septembre (*variant de +0,1°C à +2,3°C en moyenne*). Les autres mois, mars, avril, mai, octobre et décembre enregistrent des températures moyennes légèrement inférieures aux valeurs de références (*variant de - 0,3°C à - 1,0°C en moyenne*).

| | Températures 2016 | Températures | |
|----------------|-------------------|--------------|----------------|
| | Moyenne mensuelle | 2015 | Stat 1981-2010 |
| Janv | 3,5 | 2,7 | 1,2 |
| Fév | 4,4 | 1,7 | 2,3 |
| Mars | 5,3 | 7,1 | 6,1 |
| Avril | 9,1 | 10,6 | 9,4 |
| Mai | 13,3 | 14,2 | 13,8 |
| Juin | 17,4 | 18,4 | 16,9 |
| Juil | 19,8 | 22,6 | 19,2 |
| Août | 19,9 | 20,6 | 18,9 |
| Sept | 16,8 | 14,4 | 15 |
| Oct | 9,7 | 10,1 | 10,7 |
| Nov | 5,3 | 8,5 | 5,2 |
| Déc | 1,6 | 6,6 | 2,1 |
| Moyenne | 10,52 | 11,46 | 10,07 |

Bilan des températures 2016 (moyennes mensuelles) par année de référence en mm

